

**ARRETE PORTANT
PERMIS DE STATIONNEMENT
VC n° 01 (rue François Ravier)**

N° POL-059-2019

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- VU la demande en date du 03 juin 2019 de l'entreprise E2M représentée par Marc MONTEILLER de Courtenay (Isère), par laquelle il **sollicite LA L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT sur la VC n° 01 - 96, rue François Ravier au droit de la parcelle cadastrée section AH n° 314 ;**
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983 ;
- VU le règlement général de voirie 68-166 du 12 janvier 1968 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales ;
- VU l'état des lieux ;

ARRETE

Article 1 Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **STATIONNEMENT D'UNE NACELLE EMPIETANT SUR UNE PARTIE DE LA CHAUSSÉE le lundi 10 juin 2019 de 10h00 à 12h00 pour permettre l'intervention sur le réseau électrique aérien**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de stationner.
- **Limitation de vitesse à 10 Km/h.**
- Défense de dépasser.

Article 3 La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services techniques de la commune de Morestel, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

- Le Directeur Général des Services de la Mairie de Morestel,
 - L'entreprise ou la personne chargée des travaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise au : Conseil départemental de l'Isère / Territoire du Haut-Rhône Dauphinois à Crémieu,
- Chef de Brigade de Gendarmerie de Morestel,
 - Brigadier Chef Principal de la Police Municipale,
 - Chef de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Morestel.

Fait à MORESTEL, le 04 juin 2019

Le Maire,

Frédéric VIAL

